

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

(I S A S) :

D.B.

D.C.F.

- (/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/426/FP du 29 12.1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 agrogeant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
(/u le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'Ordonnance N° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 75/179/MTPSCI, DFT, DCSFCE du 10 Avril 1975 portant reclassement de Monsieur NGOMA Philippe, Inspecteur du Cadastre 3° échelon ;
(/u le décret n° 76/336/MJT, DFT, DCSFCE du 11.9.1976 accordant une ancienneté civile conservée à Monsieur NGOMA Philippe, Inspecteur du Cadastre ;
(/u le décret n° 77/415/FCE/MDN/CAD, DAF du 13 Août 1977 portant promotion au titre de l'année 1976 des fonctionnaires de la catégorie A des Services Techniques du Cadastre ;
(/u le décret n° 77/196 du 25 Avril 1977 portant intégration et nomination de Monsieur NGOMA Philippe, Inspecteur du Cadastre dans les cadres des SAF (Administration Générale) ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- La situation administrative de Monsieur NGOMA Philippe, Administrateur 3° échelon, indice 1010 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF, en service à la Direction Générale des Impôts est révisée comme suit :

..../...

ANCIENNE SITUATION

NOUVELLE SITUATION

CATEGORIE A HIERARCHIE I DES SERVICES
TECHNIQUES (CADASTRE)

- Reclassé et nommé Inspecteur du Cadastre
2° échelon, indice 940 pour compter du
7.1.1975. ACC = 6 mois 25 jours.

CATEGORIE A HIERARCHIE I DES SAF

- Intégré à concordance de catégorie dans
les cadres des SAF (Administration Générale)
et nommé Administrateur 3° échelon, indice
1010 pour compter du 25.4.1977.

CATEGORIE A HIERARCHIE I DES SERVICES
TECHNIQUES (CADASTRE)

- Promu Inspecteur 3° échelon, indice 1010
pour compter du 12.6.1976.

CATEGORIE A HIERARCHIE I DES SERVICES
TECHNIQUES (CADASTRE)

- Reclassé et nommé Inspecteur du Cadastre
2° échelon, indice 940 pour compter du
7.1.1975. ACC = 6 mois 25 jours.

- Promu au 3° échelon, indice 1010 pour
compter du 12.6.1976.

CATEGORIE A HIERARCHIE I DES SAF

- Intégré à concordance de catégorie dans
les cadres des SAF (Administration Géné-
rale) et nommé Administrateur 3° échelon
indice 1010 pour compter du 25.4.1977
ACC = 10 mois 13 jours.

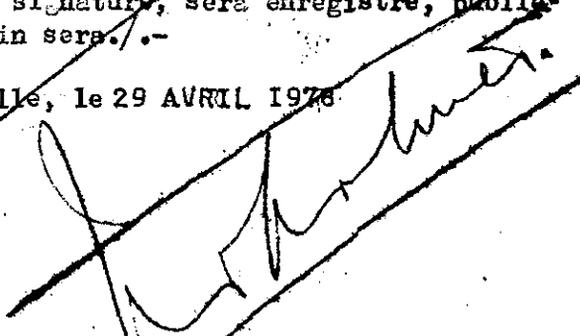
ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'an-
cienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et du point de vue
de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié
au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

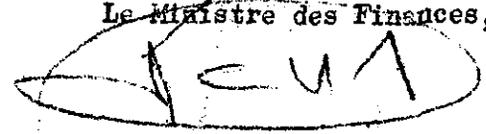
Brazzaville, le 29 AVRIL 1976

Par le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Justice et du Travail,
Garde des Sceaux,


A. MOUSSOUCOUATI.-


COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


H. LOPES.-

AMPLIATIONS :

| | |
|-------------|---|
| JORPC | 1 |
| SGFPT.DFP | 3 |
| D.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| SGCM/BC | 2 |
| D.G. IMPOTS | 2 |
| INTERESSE | 1 |
| DGSSIER | 3 |

